

Québec, le 4 août 2004

Envoi par télécopie : 450-452-4707

Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc.  
Mme Catherine Pineau  
1370, Montée Chénier  
Les Cèdres (Québec) J7T 1L8

Objet :           Projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec & Maritimes dans l'est  
de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métro  
Question complémentaire du 4 août 2004

---

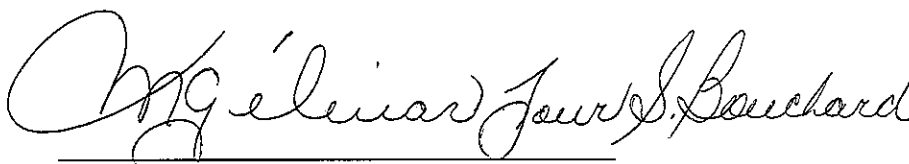
Madame,

À la suite de la conversation téléphonique du 3 août dernier avec l'analyste sur le dossier précité,  
veuillez fournir la réponse à la question suivante :

Est-ce que les conduites à haute pression doivent obligatoirement être installées dans  
des emprises privées ? Sinon, à partir de quelle pression doivent-elles l'être? Veuillez  
fournir la réglementation à ce sujet (nos références : DT1, p. 33 et DT2, p. 7).

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 6 août prochain, compte tenu de  
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer,  
Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Monique Gélina